

Je soussigné(e) (Prénom NOM)
 adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
 numéro (Numéro du contrat)

M Ambition 2
Code ISIN FR001400C5H5

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. et de Citigroup Global Markets Limited.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	M Ambition 2
Emetteur	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.
Garant de la formule	Citigroup Global Markets Limited
Forme juridique	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FR001400C5H5
Agent de calcul	CGML, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Montant Nominal de l'émission	40 000 000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	<p>L'indice EURO iSTOXX ® ESG Performance 50 GR Decrement 45 (IXESGPGD Index) (dividendes bruts réinvestis, et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 45 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX ® depuis le 10 mai 2021 en partenariat avec Sustainalytics</p> <p>Cet indice est composé de 50 valeurs listées au sein de la zone euro non impliquées dans des controverses ESG (Social et Gouvernance) majeures grâce à l'utilisation de plusieurs filtres d'exclusion ESG basés sur des critères définis par Sustainalytics Sont notamment exclues les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui ont une faible liquidité • Qui ont une note de Controverse ESG Sévère de 5 (note maximale) • Qui sont en violation avec, entre autre, au moins un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies • Qui sont impliquées dans des activités liées à la production et/ou à la vente d'armes controversées • Qui génèrent leurs revenus via des activités liées aux combustibles fossiles <p>Une fois les filtres d'exclusions appliqués, les actions restantes sont classées en fonction de leur risque rating 2 ESG tel que déterminé par Sustainalytics Les 50 entreprises ayant le risque ESG le plus faible sont sélectionnées sous la contrainte d'un cap sectoriel (pas plus de 7 actions par secteur) puis sont pondérées selon leur capitalisation boursière flottante (soumis à un plafond de 10 par entreprise) Ce processus de sélection et pondération est effectué trimestriellement.</p>

	L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 45 points par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 06/09/2022 au 04/11/2022 (signature manuscrite) Du 06/09/2022 au 09/11/2022 à 12h (signature électronique)
Date d'émission	06/09/2022
Date de constatation initiale	10/11/2022
Dates de constatation semestrielle	10/11/2023 ; 10/05/2024 ; 11/11/2024 ; 12/05/2025 ; 10/11/2025 ; 11/05/2026 ; 10/11/2026 ; 10/05/2027 ; 10/11/2027 ; 10/05/2028 ; 10/11/2028 ; 11/05/2029 ; 12/11/2029 ; 10/05/2030 ; 11/11/2030 ; 12/05/2031 ; 10/11/2031 ; 10/05/2032
Dates de remboursement automatique anticipé	17/11/2023 ; 17/05/2024 ; 18/11/2024 ; 19/05/2025 ; 18/11/2025 ; 18/05/2026 ; 18/11/2026 ; 17/05/2027 ; 18/11/2027 ; 17/05/2028 ; 17/11/2028 ; 18/05/2029 ; 19/11/2029 ; 17/05/2030 ; 18/11/2030 ; 19/05/2031 ; 18/11/2031 ; 17/05/2032
Date de constatation finale	10/11/2032
Date d'échéance	18/11/2032 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	10 ans maximum
Documentation Juridique	La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé « Citi Global Medium Term Note Programme » en date du 17 décembre 2021 (tel que complété ou modifié par le supplément en date du 1er février 2022, 16 mars 2022, 5 mai 2022, 24 mai 2022 et du 2 août 2022). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland, « CBI ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base, les Conditions Définitives (Issue Terms), sont disponibles sur le site fr.citifirst.com/FR , sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement ou Suravenir Rendement 2 si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG Part P (FR0013440153) du contrat ou du compartiment gestion libre (en cas de contrat bi-compartiments), ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance M Ambition 2 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé, soit une Date d'échéance fixée au 18/11/2032).

À la date de constatation initiale, soit le 10/11/2022, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme niveau initial.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPE AUTOMATIQUE (Semestres 2 à 19)

À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, du semestre 2 au semestre 19, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau Initial⁽¹⁾.

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 93% de son Niveau Initial⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 5% par semestre écoulé depuis le 10 novembre 2022
(Soit 10% par an)
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 8,63%⁽²⁾)

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation, sinon le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (Semestre 20)

À la date de constatation finale (le 10 novembre 2032), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau Initial⁽¹⁾ :

Cas favorable : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 93% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à l'échéance, le 18 novembre 2032 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 5% par semestre écoulé depuis le 10 novembre 2022
(Soit 100% du capital initial)
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 7,03%⁽²⁾)

Cas médian : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾ mais strictement inférieur à 93% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à l'échéance, le 18 novembre 2032 :

L'intégralité du capital initial
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut nul)

Cas défavorable : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à l'échéance, le 18 novembre 2032 :

Le capital diminué de la baisse⁽³⁾ enregistrée par l'Indice
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut inférieur à -6,56%⁽²⁾)

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (10 novembre 2022) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 10 novembre 2032) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial⁽¹⁾

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte de capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ du Garant : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risques liés à la réalisation d'évènements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture de l'Indice.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement M Ambition 2 - Code ISIN FR001400C5H5, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - **la nature du support et les risques y afférents,**
 - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
 - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de M Ambition 2 est de 10 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Si, à l'une des Dates de Constatation Semestrielle, du semestre 2 au semestre 19, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 93% de son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice EURO iSTOXX ® ESG Performance 50 GR Decrement 45 (IXESGPGD Index) est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 45 points d'indice par an.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
M Ambition 2 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à , le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).